



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Note concernant l'accompagnement vers le baptême des enfants de 3 à 6 ans

Le baptême manifeste que Dieu nous aime le premier (1Jn 4,19). Aussi, l'Église invite les parents chrétiens à faire baptiser leur enfant dès la naissance, et **les paroisses accueillent les demandes de baptême pour des enfants jusqu'à trois ans environ**. Elles accompagnent les parents vers le sacrement, afin qu'ils puissent aider au mieux leur enfant à déployer le don reçu au baptême. **Lorsque les enfants atteignent l'âge de la scolarité obligatoire sans avoir été baptisés, la catéchèse prend le relais et propose aux enfants et à leur famille des parcours spécifiques d'initiation sacramentelle**. Ainsi est honoré l'appel que ces enfants « en âge de raison » ont reçu du Christ, et également le retentissement de cet appel sur la vie des familles.

Ces deux pratiques (baptême des nourrissons et baptême des enfants en âge de scolarité) portent de beaux fruits, et restent la règle. Cependant, **force est de constater que de plus en plus de familles demandent le baptême d'un enfant de plus de trois ans qui n'est pas encore scolarisé**. Souvent, c'est l'un des enfants plus âgés qui, en demandant le baptême, « motive » ses frères et sœurs plus jeunes en éveillant leur curiosité et leur désir. On pourrait bien sûr proposer à ces familles d'attendre encore deux, trois, quatre ans, jusqu'à ce que le plus jeune des enfants entre à son tour en scolarité... On pourrait aussi les inciter à faire baptiser d'abord l'aîné, puis plus tard le second, et plus tard encore le troisième... On pourrait aussi simplement baptiser un enfant de trois à six ans comme s'il était un nourrisson, incapable d'exprimer son lien au Christ. Souvent, les familles sont insatisfaites de ces suggestions, et les responsables pastoraux sentent bien que ces réponses sont mal ajustées. Elles font d'abord peu de cas de l'élan de foi des enfants aînés, et de leur capacité à laisser passer à travers eux l'appel que le Christ adresse à d'autres. Elles ne répondent ensuite pas au désir des plus jeunes de mieux connaître et aimer le Christ qui est tout proche d'eux. Elles laissent enfin transparaître un certain légalisme qui primerait sur la dynamique de vie des familles, et sur l'opportunité offerte de les accompagner dans la foi.

Le pape François résumait ce questionnement pastoral dans *Evangelii gaudium* (§ 231-233) : « Il y a des hommes politiques – y compris des dirigeants religieux – qui se demandent pourquoi le peuple ne les comprend pas ni ne les suit, alors que leurs propositions sont si logiques et si claires. C'est probablement parce qu'ils se sont installés dans le règne de la pure idée et ont réduit la politique ou la foi à la rhétorique. [...] **La réalité est supérieure à l'idée. [...] Ne pas mettre en pratique, ne pas intégrer la Parole à la réalité, c'est édifier sur le sable, demeurer dans la pure idée et tomber dans l'intimisme et le gnosticisme qui ne donnent pas de fruit, qui stérilisent son dynamisme.** »

Tenir compte de la réalité sans disqualifier le rite et/ou la norme : c'est ce à quoi vise « En chemin vers le baptême ». Ce parcours catéchétique, à disposition de la catéchèse dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, ne sera pas proposé systématiquement aux familles dont les enfants non baptisés ont entre trois et sept ans : en ce sens, il ne disqualifie pas la norme. Il sera en revanche un outil précieux pour discerner ensemble les attentes des familles et accompagner les fratries avec de jeunes enfants vers le baptême lorsque les demandes nous seront adressées : c'est là tenir compte de la réalité des familles, et éviter de mettre des embûches rigoristes dans leur parcours de vie et de foi.

Bref, le parcours proposé ici est tout simplement un outil de discernement et d'accompagnement pastoral.

Lausanne/Fribourg, le 1^{er} septembre 2025

Fabienne GAPANY

Représentante de l'évêque pour la catéchèse et le catéchuménat